

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-566 DU 16 NOVEMBRE 1998

portant détachement de Madame Marcelline
GBEHA épouse AFOUDA, magistrat, pour servir
à la cour constitutionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise ;
- Vu** la loi n° 91-009 du 24 juin 1991 portant loi organique sur la cour constitutionnelle ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Vu** le décret n° 59 -222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Sur** rapport du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

.../...

Après avis du conseil supérieur de la magistrature ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 04 novembre 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise, Madame Marcelline GBEHA épouse AFOUDA, magistrat, est placé en position de détachement pour servir à la cour constitutionnelle.

Article 2. - Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 16 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances

Le garde des sceaux, ministre de la
Justice, de la législation et des droits
de l'homme,

Joseph H. GNONLONFON.-

Abdoulaye BIO-TCHANE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MF 4
AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-ASJEP
3 INTERESSEE 1 JO 1